

La Fondation Lucie et André Chagnon veut que l'accessibilité au livre jeunesse soit assurée

Le 17 septembre 2013 – Claude Chagnon, président de la Fondation Lucie et André Chagnon, a souligné l'importance de faciliter l'accès aux livres aux familles défavorisées, lors de son intervention devant la *Commission de la culture et de l'éducation sur la réglementation du prix de vente des livres neufs imprimés et numériques*. Le mémoire de la Fondation précise que les mesures qui favoriseront l'accès aux livres dans les services de garde, le milieu scolaire, les bibliothèques et les librairies dans toutes les régions du Québec, et qui maintiendront le dynamisme de la production et de la diffusion du livre jeunesse québécois, contribueront certainement à faire du livre un élément central de la réussite éducative de tous les enfants du Québec.

Toutefois, la Fondation juge qu'il est primordial d'évaluer les conséquences de mesures en matière de réglementation du prix du livre neuf sur l'accès économique au livre pour les familles défavorisées. Ceci est d'autant plus crucial que le contact avec le livre dès le plus bas âge apporte de nombreux bénéfices en ce qui a trait au développement affectif, langagier, moteur et cognitif des enfants, à l'amélioration des résultats scolaires ainsi qu'aux habitudes de lecture et à la fréquentation des bibliothèques.

Au cours de la dernière année, la Fondation a déployé des initiatives pour promouvoir le livre comme étant un jouet de choix pour les tout-petits. En plus de sa vaste campagne de sensibilisation et d'un dossier sur le livre dans le magazine *Naître et grandir* et le site naitreetgrandir.com, la Fondation a distribué gracieusement 60 000 exemplaires du livre *Chaminou et ses amis* dans les milieux défavorisés. De plus, un partenariat avec la Fondation pour l'alphabétisation, dans le cadre de son programme « La lecture en cadeau », a permis de distribuer plus de 15 000 livres à des tout-petits de 0 à 4 ans vivant en milieu défavorisé. Ces initiatives viennent soutenir les nombreuses actions réalisées par les regroupements locaux d'organisations diverses, soutenus par Avenir d'enfants, qui ont à cœur le développement des jeunes enfants.

- 30 -

Source :

Jean Serge Grisé

Conseiller principal, Affaires publiques

grisejs@fondationchagnon.org

Tél. : 514 380-2001 poste 1058 | Cell. : 514 816-7520

La Fondation Lucie et André Chagnon a pour mission de prévenir la pauvreté en contribuant à la réussite éducative des jeunes Québécois par le développement de leur plein potentiel. Elle a notamment établi des partenariats avec le gouvernement du Québec afin de soutenir la mobilisation locale et régionale autour des facteurs de la réussite éducative que sont le développement de la petite enfance, les saines habitudes de vie et la persévérance scolaire. La Fondation soutient également des activités et des outils de sensibilisation destinés aux parents et, plus largement, à l'ensemble de la société québécoise. www.fondationchagnon.org